

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : [Mélisha Lévesque](#)

<https://www.cadre21.org/membres/12baefe0724c1a2bb907d28f>

Date d'obtention : 2021-06-14 12:12:21



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Définir la nature des événements, le contexte, questionner les personnes impliquées.

Lorsqu'il y a une intervention dans un cas d'acte impulsif, nous nous faisons les étapes de la démarche sexto, lorsque les étapes sont complétées, nous devons appeler la police. Lorsque nous sommes devant un cas malveillant, il doit y avoir un appel à la police se fait rapidement. La démarche sexto doit également être complétée.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de déterminer si c'est malveillant ou non, l'implication de la police, l'importance d'avoir les bonnes informations des jeunes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque le jeune ne collabore pas;